

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie les p'tits Acadiens Inc.	Numéro de permis 2015241	Date d'inspection Le 13 juin 2023	
Nom de l'établissement Garderie les p'tits Acadiens Inc.		Numéro de téléphone (506) 727-1819	
Adresse 38 rue Du Portage Caraquet NB E1W 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Commentaires : 3 dossiers ne sont pas complets.	24(1)(c)(iii)	16 juin 2023	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires : 3 dossiers ne sont pas complets.	24(1)(c)(iv)	16 juin 2023	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : 2 dossiers ne sont pas complets.	24(1)(c)(vii)	16 juin 2023	

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés à la porte sont conformes.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 12 dossiers sur 40.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 12 dossiers sur 40.
- À la suite de la vérification de 11 dossiers des membres du personnel, 3 documents demandent à être complétés.
- Il manque 2 copies d'un certificat de secourisme.
- Il manque 3 la description des fonctions et de ses responsabilités de l'employé.

Pendant ma surveillance, les enfants jouent à l'extérieur, j'ai pu aussi observer la préparation pour le dîner donc

Commentaires généraux

lavage de main et préparation des matelas avant le diner.

original signé par
Sylvie Richardson

13 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date